


2- DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE SUR LES LISTES ÉLECTORALES DE LA COMMUNE.

Pour se réinscrire sur une liste électorale après un déménagement **la procédure est identique à une inscription classique.**

L'électeur a la possibilité de le faire :

- **en se déplaçant à la mairie** de la commune. Sur place, il devra se présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Puis, compléter le formulaire [cerfa 12669](#) qui lui sera remis. 
- **par correspondance.** Il devra envoyer en mairie le formulaire de demande d'inscription [cerfa 12669](#), ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- **en ligne en utilisant le téléservice de Service-Public.fr** en se munissant d'une copie numérique d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) et d'une copie numérique d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.